



NOM : ..... Prénom : .....

Année de naissance : .....

Sexe :  Masculin  Féminin

N° de licence d'athlétisme en cours :

N° : .....

Adresse complète : .....

Ville : .....

Code Postal : ..... Pays: .....

Email: ..... @ .....

## COURSES

- Course 25 kms 13€ à 9h
- Course 15 kms 11€ à 9h15
- Course 6 kms 6€ à 10h
- Course enfants 3 kms 4€ à 9h30
- Course enfants 2 kms 3€ à 11h30
- Course enfants 1 km 3€ à 11h45
- Marche 6 kms 4€ Départ libre de 7H30 à 10H00
- Marche 15 kms 7€ Départ libre de 7H30 à 09H3

**Je joins à mon bulletin le règlement par chèque à l'ordre de : HERCULE TEAM,  
 courrier reçu LE JEUDI 24 MAI 2018 dernier délai  
 HERCULE TEAM - chez Laetitia DELBECQUE - 237 rue Lasson - 59226 Lecelles**

Je soussigné(e), ainsi que mes ayants droits, accepte le règlement de cette épreuve.

J'autorise les organisateurs à utiliser en photos, films et tout autre enregistrement de cet événement et sur lequel figurerai, notamment les résultats. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Je m'engage à prendre connaissance du règlement de l'épreuve sur votre site [www.traildelafraise.fr](http://www.traildelafraise.fr)

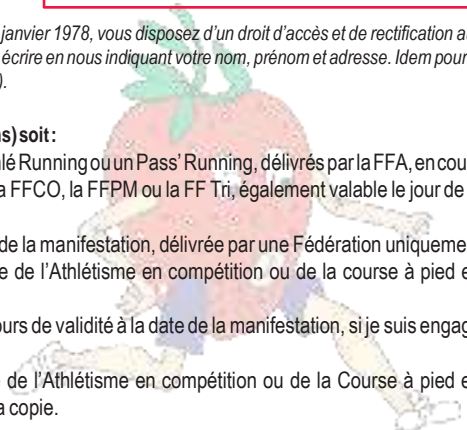
**SIGNATURE OBLIGATOIRE** (ou du représentant légal pour les mineurs)

Je soussigné père, mère ou représentant légal autorise mon enfant à participer :

*Conformément aux dispositions de la Loi «Informatique et Liberté» n°78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site et celui de la FFA (mail : [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr)).*

**Document OBLIGATOIRE (uniquement pour les courses de 3, 6, 15 et 25 Kms) soit :**

- Je joins une copie de ma licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation, ou de ma licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, également valable le jour de la course.
- Je joins une copie de ma licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une Fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Je joins une copie de ma licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, si je suis engagé par un établissement scolaire ou une association sportive scolaire.
- Je joins mon certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition ou sa copie.



# RÈGLEMENT TRAIL DE LA FRAISE 2018



## 1. PRINCIPE

- Circuit de 1 km, 2 kms, 3 kms, 6 kms, 15 kms et 25 kms mesurés par les organisateurs.
- Ravitaillements : 1 sur le 6 kms, 4 sur le 15 kms, 6 sur le 25 kms.
- Ravitaillements à l'arrivée pour tous.

## 2. INSCRIPTIONS

- Par courrier postal, courrier reçu le jeudi 24 mai 2018 dernier délai, accompagné d'un chèque du montant de l'inscription et de la copie de la licence (cf. LICENCE OU CERTIFICAT MEDICAL) ou du certificat médical à l'adresse :  
HERCULE TEAM - chez Laeticia DELBECQUE - 237 rue Lasson - 59226 Lecelles
- Par Internet, clôture le Jeudi 24 mai à minuit sur le site [www.traildelafraise.fr](http://www.traildelafraise.fr) avec 1,50€ de frais.  
**AUCUNE INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE** sauf pour les marches et la course de 1 km et 2 kms.  
Aucun engagement ne donnera lieu à remboursement.

## 3. CONDITIONS

Courses avec licence athlétisme ou certificat médical	Heure de départ	Prix
25 kms pour les catégories juniors, espoirs, seniors et vétérans nés en 2000 ou avant	9h	13€
15 kms pour les catégories cadets, juniors, espoirs, seniors et vétérans nés en 2002 ou avant	9h15	11€
6 kms pour les catégories cadets, juniors, espoirs, seniors et vétérans nés en 2002 ou avant	10h	6€
3 kms pour les catégories minimes et benjamins nés de 2003 à 2006	9h30	4€
<b>Pas de certificat médical</b> : < 2 kms pour les catégories poussin nés de 2007 à 2008, épreuve sans classement	11h30	3€
<b>Pas de certificat médical</b> : < 1 km pour les catégories éveils athlétisme nés en 2009 et après, épreuve sans classement	11h45	3€
<b>Randonnées pédestres (certificat médical non obligatoire)</b>		
6 kms (sans Chrono)	Départ libre de 7H30 à 10H00	4€
15 kms (sans Chrono)	Départ libre de 7H30 à 09H30	7€

**Cette année une garderie sera proposée le dimanche de 8h30 à 12h00.**

## 4. LICENCE OU CERTIFICAT MEDICAL :

Conformément aux dispositions des articles R. 331-6 à R.331-17 du code du sport et R. 411-29 à R. 411-31 du code de la route.

Ainsi que la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA)

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- Soit d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation;
- Soit d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**;
- Soit d'une **licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri**, en cours de validité à la date de la manifestation;
- Soit d'une **licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL**, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire;
- Soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie**. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. ATTENTION, la remise du certificat médical sur téléphone n'est pas valable.
- Les participants étrangers, y compris ceux engagés par un agent sportif d'Athlétisme, sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.
- L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.
- L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

## 5. DOSSARDS

Les dossards sont à retirer le samedi 26 mai 2018 de 10h à 18h et le dimanche matin de 7h00 à 9h30 à la salle des sports de Lecelles.

## 6. LIEU

Accès par l'Autoroute A23, sortie n° 3, Lecelles est situé à 2 kms au nord de Saint Amand.

## 7. DIVERS

1. Tout coureur surpris recevant une aide mécanique (VTT, quad, véhicule d'assistance) sera mis hors course immédiatement.
2. Délai pour toute réclamation : 30 mn après l'arrivée du dernier coureur de la course qui concerne cette réclamation.
3. Tout coureur surpris à jeter ses déchets dans la nature ou en dehors des points prévus à cet effet sur les parcours pourra être disqualifié.
4. En vous inscrivant au Trail de la Fraise, vous acceptez le règlement et autorisez les organisateurs à utiliser les enregistrements photos et vidéos de l'événement sur lesquels vous figurez.
5. Ce présent règlement sera affiché sur le lieu de départ et dans la salle de sports, rue de l'égalité à Lecelles.